

LE BILAN DE COMPÉTENCES



Le bilan de compétences est une démarche personnelle, un point sur vos objectifs de carrière et de développement, une réflexion sur vous et votre avenir professionnel.

CE BILAN PERMET D'ANALYSER

- ✓ vos compétences
- ✓ vos motivations
- ✓ vos aspirations

Il facilite l'émergence d'un projet personnel et professionnel

UN BILAN : POUR QUI ?

- ▶ Les salariés du secteur privé et public et demandeurs d'emploi
- ▶ Les membres d'une profession libérale et commerçants et artisans

UN BILAN : POURQUOI ?

Identifier et apprécier

Vos compétences professionnelles
Vos capacités personnelles
Vos intérêts professionnels, vos valeurs

Faire le point sur votre évolution professionnelle

Analyser vos expériences de vie et de travail
Anticiper un changement
Vous projeter dans l'avenir

Vous orienter

Elaborer et/ou valider un projet professionnel
Etudier des pistes d'évolution, de mobilité interne-externe
Déterminer un plan d'action pour concrétiser votre projet

Vous former

Définir vos besoins de formation par rapport à un objectif de qualification et/ou un projet professionnel
Préparer la validation de vos acquis pour obtenir plus rapidement un titre ou un diplôme

Valoriser vos compétences

Vous situer par rapport au marché du travail
Valoriser votre candidature

SA RÉALISATION

24 HEURES D'ACCOMPAGNEMENT 100% EN PRÉSENTIEL OU EN HYBRIDE

1 ACCUEIL

Une première séance d'accueil **en présentiel** avec un échange autour de la contractualisation de la démarche et des informations.

2 INVESTIGATION

- L'exploration du parcours personnel et professionnel (la relecture du passé) **lors d'ateliers en présentiel** (8heures)
- Connaissance de soi (histoire de vie au travail exploration des intérêts personnels et professionnels, valeurs au travail, investigation du champ intellectuel, analyse des compétences, connaissance de l'environnement, enquêtes et recherches documentaires) **lors d'entretiens en face à face en présentiel ou en distanciel** (16heures)

3 CONCLUSION

Une séance en présentiel

- analyse des résultats
- remise d'un document de synthèse dont le bénéficiaire est le seul destinataire

Suivi du plan d'action (RDV 6 mois plus tard)



LE FINANCEMENT DE VOTRE BILAN ?

- Pour les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi : avec votre CPF ([via moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr))
- Pour les agents du secteur public : via les services formation ou RH de votre organisation
- En autofinancement



VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Nous vous accueillons de manière adaptée dans nos locaux et vous proposons un aménagement personnalisé de la prestation.

Tarifs

- **2400 €** : employeurs publics ou privés, Pôle Emploi, FNE, OPCO, financement CPF
- **1680 €** : prise en charge individuelle

LES PLUS DU Cnam PARIS

- ✓ Votre bilan est suivi par une équipe dédiée de professionnelles (psychologues, conseillers - formation, conseillers en ressources humaines) qui utilise des outils validés et des techniques fiables.
- ✓ Il peut être réalisé **pendant ou en dehors de votre temps de travail.**
- ✓ Il se déroule pendant **24 heures en présentiel au Cnam Paris ou en hybride** réparties sur 8 à 12 semaines.



POUR EN SAVOIR PLUS

Centre de bilan de compétences, centre Cnam Paris

Case 4CEP01
292, rue Saint-Martin
75141 Paris cedex 03

Mail : centredebilan.cnamparis@cnam.fr

www.cnam-paris.fr

Depuis décembre 2021, le Cnam est certifié Qualiopi pour l'ensemble des entités de formation de l'établissement public, et pour les quatre types d'actions couvertes par cette certification :

le cnam



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPÉTENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE